N°: 2024 12 16 47

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024 🎤

Publié le

57.0

ID: 005-210500617-20241216-2024_12_16_47-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GAP

Le seize décembre deux mille vingt-quatre à 18h15, Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	09/12/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	23/12/2024

OBJET:

Acquisition foncière - Terrain à bâtir - Route de Ste Marguerite

Étaient présents :

M. Roger DIDIER, Mme Maryvonne GRENIER, Mme Rolande LESBROS, M. Jérôme MAZET, Mme Paskale ROUGON, M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Catherine ASSO, Mme Solène FOREST, M. Olivier BUTEUX, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY, M. Vincent MEDILI, Mme Françoise DUSSERRE, M. Claude BOUTRON, Mme Ginette MOSTACHI, M. Pierre PHILIP, Mme Chantal RAPIN, M. Joël REYNIER, Mme Françoise BERNERD, M. Richard GAZIGUIAN, M. Gil SILVESTRI, M. Alexandre MOUGIN, Mme Evelyne COLONNA, M. Fabien VALERO, Mme Nina CAL, M. Alain BLANC, M. Eric MONTOYA, Mme Christiane BAR, Mme Charlotte KUENTZ, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Elie CORDIER, Mme Esther GONON

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es):

M. Olivier PAUCHON procuration à M. Vincent MEDILI, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Mélissa FOULQUE procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Solène FOREST, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Claude BOUTRON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose:

La commune a entrepris la réalisation d'une crèche dans le quartier de Beauregard.

La Commune a dès lors entamé des négociations avec les Consorts PELLAT, propriétaires vendeurs d'un large tènement foncier au sein du quartier, idéalement placé en bordure de la Route de Sainte Marguerite

Il a été convenu avec lesdits propriétaires, l'acquisition par la Commune, d'une emprise foncière d'environ 600 m² à prélever sur la parcelle actuellement cadastrée Section CK Numéro 138, au prix de 100,00 euros du m².

Il est ici précisé que le détachement de l'emprise de parcelle acquise, ainsi que la détermination de sa surface précise, sera effectué par la réalisation d'un document d'arpentage par un géomètre-expert.

Le Service de France Domaine n'a pas été consulté compte tenu que le prix d'acquisition est inférieur au seuil de consultation soit en dessous de 180 000,00 €.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision:

Il est proposé sur avis favorables des commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique, et des Finances réunies respectivement les 26 Novembre et 3 Décembre 2024 :

<u>Article 1</u>: d'approuver l'acquisition, au prix de 100,00 € du m², d'une emprise foncière à bâtir d'environ 600 m² à prélever sur la parcelle actuellement cadastrée Section CK Numéro 138 appartenant aux Consorts PELLAT;

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition dont l'acte authentique de vente.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit : - POUR : 43

La Conseillère Municipale Déléguée

Le Secrétaire de Séance

Ginette MOSTACHI

Claude BOUTRON

Transmis en Préfecture le : 1 9 DEC 2024

Affiché ou publié le :

9 DFC 2024

Acquisition foncière - Terrain à bâtir - Route de Sainte Marguerite



